

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
- UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrières
- UEr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
- UEvr - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue
- UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
- UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
- UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
- UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

- 1AU - Extension à vocation habitat
- 1AUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

■ 1AUEx - Extension à vocation économique des entreprises existantes
■ 1AUE - Extension à vocation économique

A - Zone destinée à l'activité agricole

services publics type cimetière

 A HLL, Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible

Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping

■ Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Aenr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable

Al - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs

Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible

 Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible

 Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange où l'évolution de exploitations agricoles est possible

■ N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages

N carrière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières

 N Château - Secteur naturel correspondant aux châteaux, leurs annexes et leurs jardins

Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique

Ne Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping

Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

 Nentr.Secteur naturel destiné à la production d'énergie renouvelable

NI - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs

— Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de

phytosociologie

 Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires

aux services publics ou d'intérêt collectif - notamment les stations d'épuration

■ Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

- Emplacement réservé
- Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- linéaire commercial à préserver

Informations

 Parcelle
 Trame bâtie
 Cimetière

Département du Nord

Cœur de Flandre aggro

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : RENESCURE

Planche A : ZONAGE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



Modifiée par l'AGUR



PLANCHE A

Echelle : 1 / 9 000ème

Emplacement réservé : RENESCURE

Désignation	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER-Ren2	Extension cimetièrè	Commune	1 236
ER-Ren1	Création d'une voie d'accès	Commune	799
ER-Ren3	RD 642	Département du Nord	378 611

